

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2016

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 21 janvier 2016 à 10 h, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Simon Leduc, Denis Prescott et Jacques Martial sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

M Francine Bergeron, mairesse déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Stabilisation de pente - Rang Mastigouche - Mandat;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance;
7. Méditation.

31-01-2016 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu**

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

32-01-2016 STABILISATION DE PENTE - RANG MASTIGOUCHE - MANDAT

Considérant que des soumissions ont été demandées pour la stabilisation de pente sur le rang Mastigouche;

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la municipalité situé au 162, rue Desjardins, Mandeville le vendredi 15 janvier 2016 à 11 h 05;

Considérant que les soumissions déposées sont les suivantes :

- Excavation Normand Majeau inc. d'une somme de 114 121.83 \$ plus les taxes;
- BLR Excavation inc. d'une somme de 170 883.71 \$ plus les taxes;
- Les Excavations Michel Chartier inc. d'une somme de 144 407.50 \$ plus les taxes;
- Généreux Construction inc. d'une somme de 140 865.00 \$ plus les taxes;
- Alide Bergeron et fils ltée d'une somme de 219 770.00 \$ plus les taxes;
- Sintra inc. d'une somme de 205 200.00 \$ plus les taxes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville alloue le contrat pour la stabilisation de pente sur le rang Mastigouche au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. au montant total de 114 121.83 \$ plus les taxes.

Qu'une partie de cette dépense soit payée à même la subvention du Ministère de la sécurité publique et la différence à même le surplus accumulé.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat quoique par la présente résolution les deux parties sont engagées au même titre.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

33-01-2016

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyée par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Il est résolu

Que la séance soit et est levée à 10 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron, mairesse

Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière